

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE
NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

**Délibération de la séance du
vendredi 13 décembre 2019**

Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°1940 : Création de poste d'APEA – Musique Urbaine – temps non complet 65%

Rapporteurs : Mme Charlotte Lavie, responsable vie scolaire et M. Martial Pardo, directeur ENMDAD

Délibération n°1940 – Création de poste d'APEA en Musiques Urbaines n°384 à temps non complet (65%)

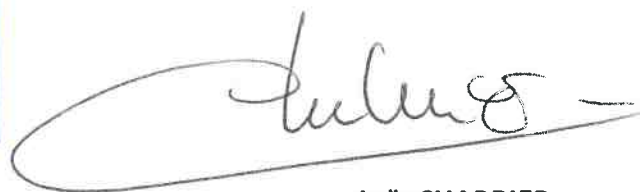
Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins du Projet d'établissement et après avis du Comité Technique Paritaire du 5 décembre 2019, il est proposé la création du poste n°384 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe – Musiques Urbaines, à temps non complet (65% soit 13 heures de face à face pédagogique) avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Les crédits afférents seront prévus au budget 2020.

Annexe : Fiche de poste.

Après vote, les membres du comité syndical approuvent la création du poste d'APEA Musiques Urbaines.



Loïc CHABRIER
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – MUSIQUES ACTUELLES SPECIALITE MUSIQUES URBAINES (TEMPS INCOMPLET 65%) NUMERO DU POSTE

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 05/02/2019

CTP DU 28/03/2019

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

LE

DGCJP

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement des musiques actuelles spécialité musiques urbaines

ACTIVITÉS

- Enseigner les musiques urbaines dans le domaine des musiques actuelles (rock et musiques amplifiées) sur un cursus complet depuis la sensibilisation jusqu'aux troisièmes cycles amateur et renforcé, en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture des esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats

ANNEXE DELIB 1940 - FDP_création_APEA_musiquesurbaines_2019.DOCX

Format d'enregistre ment du fichier : FDP_Cat_nomi-du-poste_AAAA_DIRserv.docx

- Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
- Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
- Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
- Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur assistant d'enseignement artistique de musiques actuelles spécialité musiques urbaines est rattaché hiérarchiquement au directeur.

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur assistant d'enseignement artistique de musiques actuelles spécialité musiques urbaines est rattaché fonctionnellement au directeur adjoint

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 -
- **Horaires de travail**
 - 13h00 de face à face pédagogique pour un temps non complet, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du insérez la date du CIP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI sans objet

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

